

# **LAMÊLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE/ LAMÊLÉE IRON ORE LTD.**

Le 22 janvier 2015

TSX-V : LIR

## **Lamêlée approuve les états financiers de l'année financière se terminant le 30 septembre 2014, fait état de ses principales réalisations en 2014 et élit son nouveau conseil d'administration pour 2015**

**Montréal (Québec)** – Le conseil d'administration de Lamêlée Minerais de Fer Ltée (« Lamêlée » ou la « Société ») (BOURSE DE CROISSANCE TSX : LIR) a le plaisir d'annoncer que le conseil d'administration a approuvé les états financiers et le rapport de direction de la Société pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2014. Ces documents sont disponibles sur Sedar.

M. Hubert Vallée, président et chef de la direction de Lamêlée, a déclaré que « Durant l'année financière se terminant le 30 septembre 2014, la Société a fait une bonne utilisation de ses ressources financières limitées. Des jalons importants et significatifs ont été atteints en ligne avec les objectifs établis. En 2014, Lamêlée a :

- conclu une convention de droits régissant certains droits et certaines obligations de Fancamp Exploration Ltd. (« Fancamp »). La convention prévoit des restrictions en matière de transfert des actions de Lamêlée et des restrictions concernant l'exercice des droits de vote de Fancamp.
- conclu une entente de principe avec la Ville de Port-Cartier en vertu de laquelle Port-Cartier s'est engagée à appuyer un projet d'infrastructures visant la construction d'une cour de manutention, d'une boucle de voie ferrée et d'un accès à un quai sur le fleuve Saint-Laurent accessible à l'année.
- clôturé un placement réalisé par voie de prospectus pour un produit brut de 2 001 750,82 \$.
- conclu un protocole d'entente avec la Société maritime CSL pour évaluer le meilleur moyen de transborder le concentré de minerai de fer dans des navires océaniques à partir de Port-Cartier.
- conclu un protocole d'entente avec Logistec Arrimage inc. en vue de la mise au point d'une solution de manutention de marchandises à titre de forfait de services d'exploitation de terminaux et d'arrimage qui répondra aux besoins futurs de la Société et qui comprend l'utilisation d'une solution de quai mobile fiable et efficace développée par les structures de Quai Mobiles Flexiport inc.

- complété un programme de forage de définition de 4 750 mètres.
- finalisé une étude économique préliminaire NI 43-101. »

Lors de l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires qui a eu lieu aujourd'hui, six administrateurs ont été élus, soit Pierre Lortie, Hubert Vallée, Jean Dépatie, André La Flèche, Peter Smith et Carole Turcotte. Les mandats de tous ces administrateurs ont été renouvelés, à l'exception de Carole Turcotte qui fait l'objet d'une nouvelle nomination.

Par ailleurs, le conseil d'administration a octroyé les options suivantes aux administrateurs, aux dirigeants et aux membres du comité consultatif de la Société en conformité avec le régime d'octroi d'options de la Société :

Pierre Lortie	100 000
Hubert Vallée	50 000
Jean Dépatie	100 000
André La Flèche	100 000
Peter Smith	100 000
Carole Turcotte	100 000
Marc Duchesne	50 000
Claude Britt	50 000

Les options peuvent être exercées pendant une période de 10 ans à un prix d'exercice de 0,05 \$.

### ***Au sujet de Lamêlée Minerais de Fer Itée***

La Société est une nouvelle société d'exploration de minerai de fer qui se concentre principalement sur l'aménagement d'un projet de minerai de fer situé dans la partie sud de la fosse du Labrador, à proximité de la frontière avec Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 50 km au sud de la ville de Fermont (Québec). Le projet comprend 29 claims miniers visant une superficie de 1 524 hectares, soit 15 km<sup>2</sup>. Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « **LIR** ». En décembre 2013, la Société a acquis la totalité du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée de Fancamp Exploration, situé dans le district minier de Fermont, dans le nord-est du Québec, sous réserve d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % en faveur de Sheridan Platinum Group Ltd., dont une tranche de 0,5 % est assujettie à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$. La Société a également accordé une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % en faveur de Fancamp Exploration, dont une tranche de 0,5 % est assujettie à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :**

**Hubert Vallée**  
**Président et Chef de la direction**  
**Cell: +1 514 793-7153**  
**HVallee@Lameleelron.com**

**Marc Duchesne**  
**Chef des finances**  
**Cell: +1 514 910-6906**  
**MDuchesne@Lameleelron.com**

*Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse peuvent comporter des énoncés prospectifs qui reposent sur des hypothèses formulées en date du présent communiqué de presse. Ces énoncés reflètent les estimations, les opinions, les intentions et les attentes actuelles de la direction et ne sont pas garants des résultats futurs. Lamêlée prévient le lecteur que tous les énoncés prospectifs sont incertains de nature et qu'un certain nombre de facteurs importants, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, pourraient avoir une incidence sur les résultats effectivement obtenus. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lamêlée n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les renseignements prospectifs.*

*Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié ni diffusé aux États-Unis ou par l'intermédiaire de services de nouvelles aux États-Unis.*

*Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*